Bordereau attestant l'exactitude des informations - GUERET - 2301 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 05/08/2026 - 1422 - 1996 B 00005 - 403 346 893 - SESARIC

edi-tdfc

① BILAN – ACTIF

DGFiP N° 2050

Désignation de l'entreprise : SAS SESARIC — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12

Adresse de l'entreprise : Rue Francois Durand 23300 LA SOUTERRAINE — Durée de l'exercice précédent * 12

Numéro SIRET * 4 0 3 3 4 6 8 9 3 0 0 0 1 5 — Néant ☐ *

Exercice N clos le : 31 12 2022 05

			Brut 1	Amortissements, provisions 2		Net 3
	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de développement *	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	11416	AG	11416	
	Fonds commercial (1)	AH		AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	AL		AM		
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP	505004	AQ	394953	110050
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	135299	AS	117636	17662
	Autres immobilisations corporelles	AT	898395	AU	605462	292933
	Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	AV	96162	AW		96162
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations	CS	622630	CT		622630
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	CU		CV		
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières *	BH	81954	BI		81954
	TOTAL (II)	BJ	2350863	BK	1129469	1221393
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	8373	BM		8373
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT	2086576	BU		2086576
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
ACTIF CIRCULANT — CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	5313	BY	4101	1211
	Autres créances (3)	BZ	277321	CA		277321
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
ACTIF CIRCULANT — DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :.....)	CD		CE		
	Disponibilités	CF	1270518	CG		1270518
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	80956	CI		80956
	TOTAL (III)	CJ	3729059	CK	4101	3724958
	Frais d'émission d'emprunt (IV)	CW				
	Primes de remboursement des emprunts (V)	CM				
	Écarts de conversion actif et différences d'évaluation * (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	6079923	1A	1133571	4946351

Renvois : (1) Dont droit au bail : — (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP 81954 — (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété : * Immobilisations : — Stocks : — Créances :

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

07/05/2026 15:23:23

Edité à partir de cerfa.fr

edi-tdfc

② BILAN — PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051

Désignation de l'entreprise : SAS SESARIC — Néant ☐ *

Exercice N : 31122025

CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 133000)	DA	133000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	40000
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	13300
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	756224
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	1740057
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	341973
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	52654
	TOTAL (I)	DL	3077209
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	419619
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	196
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	350650
	Dettes fiscales et sociales	DY	126900
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	86227
	Instruments financiers à terme	D1	
	Autres dettes	EA	885547
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	1869141
	Écart de conversion passif et différences d'évaluation * **(V)**	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	4946351

RENVOIS			
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
(2)	Dont : Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
	Dont : Écart de réévaluation libre	1D	
	Dont : Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1542435
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	5427

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

07/05/2026 15:23:23

Edité à partir de Loop'Vs 4le 1

edi-tdfc

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052

Désignation de l'entreprise : SAS SESARIC — Néant ☐ *

			Exercice N					
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	5486579	FB		FC	5486579
	Production vendue — biens *	FD		FE		FF	
	Production vendue — services *	FG	29153	FH		FI	29153
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	5515733	FK		FL	5515733
	Production stockée *					FM	
	Production immobilisée *					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	
	Reprises sur amortissements et provisions *					FP	
	Produits de cessions d'immobilisation incorporelles et corporelles					F1	
	Autres produits (1) (11)					FQ	49095
	Total des produits d'exploitation (2) **(I)**					FR	5564828
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	3345899
	Variation de stock (marchandises)*					FT	99892
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	-2648
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	905212
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	93599
	Salaires et traitements *					FY	544375
	Cotisations sociales (10)					FZ	97227
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux amortissements (14)*					GA	87119
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux dépréciations					GB	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations et dépréciations *					GC	1688
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées					G1	
	Autres charges (12)					GE	349
	Total des charges d'exploitation (4) **(II)**					GF	5172714
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)						GG	392113
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * **(III)**					GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré * **(IV)**					GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	88390
	Reprises sur dépréciations					GM	
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie					GO	
	Produits de cessions d'immobilisations financières					G2	
	Total des produits financiers (V)					GP	88390
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	39732
	Différences négatives de change					GS	
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées					G3	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
	Total des charges financières (VI)					GU	39732
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V – VI)						GV	48657
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I – II + III – IV + V – VI)						GW	440771

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Edité à partir de Logo V5.4.1

07/05/2026 15:23:23

edi-tdfc

④ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFiP N° 2053

Désignation de l'entreprise : SAS SESARIC — Néant ☐ *

		Exercice N
Produits exceptionnels (7) **(VII)**	HD	
Charges exceptionnelles (6bis, 6ter, 7) **(VIII)**	HH	
4 — RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII — VIII)	HI	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise **(IX)**	HJ	
Impôts sur les bénéfices * **(X)**	HK	98798
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	HL	5653218
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	HM	5311245
5 — BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits — total des charges)	HN	341973

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci- dessous)	1G	
(3) Dont	crédit-bail mobilier *	HP	
	crédit-bail immobilier	HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci- dessous)	1H	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J	
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	37893
(*6bis*)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 *bis* du C.G.I.)	HX	20370
(*6ter*)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS A5)	A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	A8	
	dont cotisations facultatives Madelin A10		
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A11		
(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)	HS	

		Exercice N	
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels :	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Edité à partir de Ecop V9.45.1

07/05/2026 15:23:23

PKF Arsilon

SAS SESARIC

Annexe aux comptes annuels

Date de clôture : 31/12/2025

PKF Arsilon Conseil - Société d'Expertise Comptable inscrite au tableau de l'Ordre des Experts-Comptables de la région Paris Ile-de-France - SARL au capital de 14 503 100 €. Siège social : 3, rue d'Héliopolis - 75017 PARIS. RCS PARIS 913 046 835. TVA n° FR 03 913 046 835. SIRET 913 046 835 00264. Code APE 6920Z. PKF Arsilon Conseil est membre de PKF Global, le réseau des entités membres de PKF International Limited, dont chaque membre est une entité juridique distincte et indépendante vis-à-vis de laquelle aucune responsabilité ne saurait être recherchée pour une quelconque action ou inaction d'une autre entité membre ou société correspondante.

FB

PKF Arsilon

Table des matières

1. Faits caractéristiques de l'exercice 3
2. Principes, règles et méthodes comptables 3
3. Informations relatives aux postes du bilan 4
   - 3.1. Actif immobilisé 4
   - 3.2. Actif circulant 9
   - 3.3. Autres informations sur l'actif 10
   - 3.4. Passif 13
     - 3.4.1. Capitaux propres 13
     - 3.4.2. Provisions 14
     - 3.4.3. Autres informations sur le passif 15
4. Informations relatives aux postes du compte de résultat 18
   - 4.1. Ventilation du chiffre d'affaires 18
   - 4.2. Charges et produits exceptionnels 18
5. Informations relatives à la fiscalité 19
   - 5.1. Intégration fiscale 19

PKF Arsilon

1. Faits caractéristiques de l'exercice

Depuis le 28 décembre 2006, la SAS SESARIC est détenue à 99.88 % par la SAS NOSACERIC. La SAS SESARIC est intégrée fiscalement avec la SAS NOSACERIC.

L'ouverture d'un nouvel établissement Drive a été réalisée au 27 mars 2023. La SAS SESARIC a supporté les aménagements intérieurs du nouvel établissement. Il s'agit donc du premier exercice complet d'activité pour le second établissement.

2. Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce et du règlement ANC n° 2014-03 relatif au Plan Comptable Général, en tenant compte de tous les règlements le modifiant à ce jour dans sa version consolidée, et notamment le règlement ANC n°2022-06, d'application obligatoire au 1er janvier 2025.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

La première application du règlement ANC n°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers constitue un changement méthode comptable au sens de l'article L,123-17 du Code de commerce.

S'agissant d'un changement de règlementation comptable au sens de l'article 122-1 du PCG, il n'a pas à être justifié. Les modalités de mise en œuvre, notamment celles relatives à la première application, figurent à l'article 27 dudit règlement, qui précise que :

- Les dispositions du présent règlement s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.

- Lors du premier exercice d'application, les entités présentent le bilan et le compte de résultat conformément aux modèles figurant dans le présent règlement. - Le bilan et le compte de résultat de l'exercice précédent l'exercice de première application sont présentés selon ces modèles, le cas échéant, en procédant à des reclassements

L'entité ne déroge pas aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'exercice comptable s'est étendu sur 12 mois, du 01/01/2025 au 31/12/2025

Seules sont exprimées les informations significatives.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels ont été arrêtés en date du 31/03/2026.

PKF Arsilon

3. Informations relatives aux postes du bilan

3.1. Actif immobilisé

A leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale.

Les coûts d'entrée d'une immobilisation incorporelle correspondent aux seuls coûts directs attribuables au projet.

Les subventions obtenues le cas échéant pour l'acquisition ou la production d'un bien (actif non financier) sont sans incidence sur le calcul du coût des biens financés.

Un actif immobilisé est amortissable lorsque sa durée d'utilisation est limitée.

En cas d'indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué à la clôture des comptes (article 214-15 du PCG). La valeur nette comptable de l'actif est alors comparée à sa valeur actuelle.

Immobilisations financières :

Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition constitué du prix d'achat augmenté des coûts directement attribuables.

Les actifs acquis par voie d'apport sont comptabilisés à la valeur figurant dans le traité d'apport.

Une provision est constatée lorsque la valeur d'utilité des titres devient inférieure à la valeur comptable. L'écart constaté fait l'objet d'une dépréciation des titres, puis, si nécessaire, des créances détenues sur la filiale et éventuellement complétée d'une provision pour risques et charges.

PKF Arsilon

3.1.1. État de l'actif immobilisé (brut)

	Immobilisations	Début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur fin exercice
Incorp.	Frais d'établissement et de développement – **TOTAL I**	-	-	-	-
	Autres postes d'immobilisations incorporelles – **TOTAL II**	11 417	-	-	11 417
Corporelles	Terrains	-	-	-	-
	Construction sur sol propre	-	-	-	-
	Construction sur sol d'autrui	-	-	-	-
	Inst. gales, agencts et am. des constructions	505 004	-	-	505 004
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	135 299	-	-	135 299
	Installations générales, agencements, aménagements divers	764 204	3 831	-	768 035
	Matériel de transport	92 671	-	-	92 671
	Matériel de bureau et mobilier informatique	36 110	1 580	-	37 690
	Emballages récupérables et divers	-	-	-	-
	Immobilisations corporelles en cours	-	96 162	-	96 162
	Avances et acomptes	-	-	-	-
TOTAL III		1 533 288	101 573	-	1 634 861
Financière	Participations évaluées par équivalence	-	-	-	-
	Autres participations	622 631	-	-	622 631
	Autres titres immobilisés	-	-	-	-
	Prêts et autres immobilisations financières	80 524	1 430	-	81 955
TOTAL IV		703 155	1 430	-	704 585
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV)		2 247 860	103 003	-	2 350 863

PKF Arsilon

Natures des Augmentations

Augmentations de l'exercice	Ventilation des augmentations				
	Virements		Entrées		
	De poste à poste	Provenant de l'actif circulant	Acquisitions	Apports	*Créations*
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles			101 573		
Immobilisations financières			1 430		
TOTAL			*103 003*		

Nature des Diminutions

Diminutions de l'exercice	Ventilation des diminutions				
	Virements		Sorties		
	De poste à poste	A destination de l'actif circulant	Cessions	Scissions	*Mises hors service*
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles					
Immobilisations financières					
TOTAL					

PKF Arsilon

3.1.2. Amortissements de l'actif immobilisé

L'amortissement pratiqué, qu'il soit linéaire ou dégressif, est équivalent à un amortissement calculé sur la durée d'utilisation réelle du bien.

Les durées moyennes d'amortissement retenues pour les principaux types d'immobilisations sont les suivantes :

- Concessions et Brevets : 1 à 5 ans
- Constructions et aménagement des constructions : 10 à 20 ans
- Installations techniques, matériels et outillages industriels : 3 à 10 ans
- Installations générales, agencements et aménagements divers : 5 à 10 ans
- Matériel de transport : 3 à 5 ans
- Matériel de bureau et informatique : 3 à 5 ans
- Mobilier : 3 à 10 ans

PKF Arsilon

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS					
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement - **TOTAL I**		-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles - **TOTAL II**		11 417	-	-	11 417
Terrains		-	-	-	-
Constructions	Sur sol propre	-	-	-	-
	Sur sol d'autrui	-	-	-	-
	Inst. gales, agcts et amgts constructions	378 872	16 082	-	394 954
Installations techniques, matériel et outillage industriels		111 593	6 044	-	117 637
Autres immobilisations corporelles	Inst. Générales, agencements, aménagements divers	424 882	55 075	-	479 957
	Matériel de transport	84 563	5 854	-	90 417
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	31 025	4 064	-	35 089
	Emballages récupérables et divers	-	-	-	-
TOTAL III		1 030 934	87 119	-	1 118 053
TOTAL GÉNÉRAL. (I+II+III)		1 042 351	87 119	-	1 129 470

PKF Arsilon

3.2. Actif circulant

3.2.1. Stocks et en-cours

Les stocks sont valorisés à leur coût d'acquisition par application de la méthode du premier entré, premier sorti.

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables à l'acquisition des produits finis, des matières premières et des services. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production, qui comprend les consommations, les charges directes et les charges indirectes de production, ainsi que les amortissements des biens concourant à la production. En revanche, le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks. Les coûts d'emprunt ne sont pas inclus dans le coût des stocks.

Lorsque la valeur brute déterminée suivant les modalités précédentes est supérieure au cours du jour ou à la valeur de réalisation, déduction faite des frais proportionnels de vente, une dépréciation des stocks est comptabilisée pour le montant de la différence.

3.2.2. Tableau des dépréciations de l'actif circulant

	Situations et mouvements			
Rubriques	**Dépréciations au début de l'exercice**	**Augmentations : dotations de l'exercice**	**Diminutions : reprises de l'exercice**	***Dépréciations à la fin de l'exercice***
Stocks	-	-	-	-
Créances	2 414	1 688	-	*4 102*
Autres	-	-	-	-
TOTAL	*2 414*	*1 688*	-	*4 102*

PKF Arsilon

3.3. Autres informations sur l'actif

3.3.1. État des échéances des créances à la clôture de l'exercice

	ETAT DES CREANCES		Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'un an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		-	-	-
	Prêts		-	-	-
	Autres immobilisations financières		81 955	81 955	-
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		4 921	4 921	-
	Autres créances clients		392	392	-
	Créance représentative de titre prêtés ou remis en garantie	Provisions pour dépréciation antérieurement constituée	-	-	-
	Personnel et comptes rattachés		-	-	-
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		-	-	-
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	-	-	-
		Taxe sur la valeur ajoutée	35 608	35 608	-
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	-	-	-
		Divers	-	-	-
	Groupe et associés		131 216	131 216	-
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		110 498	110 498	-
	Charges constatées d'avance		80 957	80 957	-
	TOTAL		445 547	445 547	-
	Prêts Accordés en cours d'exercice			-	
	Remboursements obtenus en cours d'exercice			-	

FM

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Leur valeur d'inventaire fait l'objet d'une appréciation au cas par cas.

Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire d'une créance est inférieure à sa valeur nominale et/ou lorsque des difficultés de recouvrement sont clairement identifiées.

3.3.2. Charges constatées d'avance

Nature	Montants		
	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Charges constatées d'avance	80 956		

PKF Arsilon

3.3.3. Produits à recevoir

Libellés	Montant
INTÉRÊTS COURUS	
Immobilisations financières	-
Participations groupe	-
Participations Hors groupe	-
Clients	-
Associés	-
Valeurs mobilières de placements	-
AUTRES PRODUITS	
Factures à établir	-
RRR à obtenir, avoirs à recevoir	-
Personnel	-
Sécurité sociale	-
État	-
Divers	-
TOTAL	-

FM

PKF Arsilon

3.4. Passif

3.4.1. Capitaux propres

3.4.1.1. Capital social

Le capital social d'un montant de 133 000 euros se décompose en 2 660 titres d'une valeur nominale de 50.00 euros

	Nombre d'actions	Valeur en capital
Position début de l'exercice	2660	50
Mouvements :		
Position fin de l'exercice	2660	50

3.4.1.2. Variation des capitaux propres

Libellés	Début exercice	Augmentations	Diminutions	Fin Exercice
Capital	133 000	-	-	133 000
Réserves, primes et écarts	2 153 432	396 150	-	2 549 582
Report à nouveau	-	-	-	-
Résultat	396 150	341 973	396 150	341 973
Subventions d'investissement	-	-	-	-
Provisions réglementées	52 654	-	-	52 654
Autres	-	-	-	-
TOTAL	2 735 236	738 123	396 150	3 077 210

PKF Arsilon

3.4.2. Provisions

Rubriques	Provisions au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminution : Reprise de l'exercice (1) (2)	*Provisions à la fin de l'exercice*
Provisions réglementées	52 654	-	-	*52 654*
Provisions pour risques	-	-	-	-
Provisions pour charges	-	-	-	-
TOTAL	*52 654*	-	-	*52 654*

Les provisions réglementées figurant au bilan représentent la provision pour hausse des prix calculée selon la réglementation fiscale en vigueur en fonction des variations de prix des références en stock entre le 31 décembre 2020 et le 31 décembre 2021. Elle a été comptabilisée au 31 décembre 2021 et n'a pas fait l'objet de modifications au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

3.4.2.1. Provisions réglementées

Nature des Provisions	Montant au début de l'exercice	Augmentation : Dotations de l'exercice	Diminution : Reprise de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers	-	-	-	-
Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)	-	-	-	-
Provisions pour hausse des prix	52 654	-	-	52 654
Amortissements dérogatoires	-	-	-	-
Dont majorations exceptionnelles	-	-	-	-
Provisions pour prêts d'installation	-	-	-	-
Autres provisions réglementées	-	-	-	-
TOTAL	52 654	-	-	52 654

PKF Arsilon

3.4.3. Autres informations sur le passif

3.4.3.1. État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice

Les dettes sont enregistrées pour leur valeur nominale de remboursement.

ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A + d'1 an et 5 ans au +	A + de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles		-	-	-	-
Autres emprunts obligataires		-	-	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	à 1 an maximum à l'origine	5 427	5 427	-	-
	à plus d'1 an à l'origine	414 017	87 486	299 759	26 771
Emprunts et dettes financières divers		196	196	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés		350 650	350 650	-	-
Personnel et comptes rattachés		30 306	30 306	-	-
Sécurité sociale et autres org. Soc.		35 366	35 366	-	-
État et autres collectivités publiques	IS	-	-	-	-
	TVA	37896	37 896	-	-
	Oblig. cautionnées	-	-	-	-
	Autres impôts, taxes et assimilés	23 332	23 332	-	-
Dettes sur immo. Et cptes ratt.		86 228	86 228	-	-
Groupe et associés		879 042	879 042	-	-
Autres dettes (dont relatives à des opérations de pension de titres)		6 506	6 506	-	-
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie		-	-	-	-
Produits constatés d'avance		-	-	-	-
TOTAL		1 868 966	1 542 436	299 759	26 771

Emprunts souscrits en cours d'exercice	95 000
Emprunts remboursés en cours d'exercice	83 833
Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques à la clôture	6 563

PKF Arsilon

3.4.3.2. Produits constatés d'avance

Libellé	Montants		
	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Produits constatés d'avance			

PKF Arsilon

3.4.3.3. Charges à payer

Libellés	Montant
CONGES A PAYER	
Congés provisionnés	22 304
Charges sociales provisionnées	4 088
Charges fiscales provisionnées	-
INTERETS COURUS	
Emprunts et dettes assimilées	196
Dettes part. groupes	-
Dettes part. hors groupes	-
Dettes sociétés en participation	-
Fournisseurs	-
Associés	37 893
Banques	176
Concours bancaires courants	-
AUTRES CHARGES	
Factures à recevoir	76 103
RRR à accorder, avoirs à établir	-
Participation des salariés	-
Personnel	7 754
Sécurité sociale	482
Autres charges fiscales	21 236
Divers	-
TOTAL	207 032

PKF Arsilon

4. Informations relatives aux postes du compte de résultat

4.1. Ventilation du chiffre d'affaires

	France	Export et communautaire	Total
Ventes marchandises	5 486 580	-	5 486 580
Production vendue : Biens	-	-	-
Services	29 154	-	29 154
Chiffre d'affaires net	5 515 733	-	5 515 733

4.2. Charges et produits autres

Opérations de l'exercice	Charges	*Produits*
Pénalités, amendes fiscales et pénales		
Participation publicité ouverture groupement		41 369
Autres charges et produits divers	349	7 726
TOTAL	*349*	*46 095*

PKF Arsilon

5. Informations relatives à la fiscalité

5.1. Intégration fiscale

L'impôt sur les sociétés dû par la SAS SESARIC à la SAS NOSACERIC est comptabilisé dans les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.
Le calcul de l'impôt est réalisé en appliquant le seuil d'imposition à 15 % à la SAS SESARIC et non à la société mère.
L'impôt dû par la société-fille SESARIC à la société mère est comptabilisé dans un compte courant d'associé d'intégration fiscale.

FM

Bon pour copie
certifiée conforme
Le Président



SESARIC
Société par actions simplifiée
au capital de 133 000 euros
Siège social : Rue François Durand, 23300 La Souterraine
403 346 893 RCS Gueret

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2026

I. Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à **341 973 euros** de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice..... 341 973 euros

En totalité au compte « **autres réserves** » qui s'élève ainsi à 2 082 030 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seront de **3 077 208 euros**.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice	Dividendes distribués (€)	Revenus éligibles à l'abattement de 40% (CGI, art. 158) (€)	Revenus non éligibles à l'abattement de 40% (CGI, art. 158) (€)
N-1	Néant	Néant	Néant
N-2	400 000,00	300,75	399 699,25
N-3	Néant	Néant	Néant

II. Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 juin 2026

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
Frédéric BOURIQUET